

ser l'aménagement d'une voie de communication à fins multiples entre certaines régions continentales de Terre-Neuve et le Labrador. Le but de l'Administration serait de prendre toutes les mesures préliminaires voulues en vue de la construction d'un tunnel qui servirait au transport des marchandises et des voyageurs entre Terre-Neuve et le Labrador et de faire tout en son possible pour assurer la mise sur pied des installations de soutien nécessaires, telles que les grandes routes, les routes secondaires, les voies ferroviaires, les lignes électriques, les installations portuaires et autres aménagements analogues, en guise de travaux auxiliaires. Sous certains rapports, notre province a été une région négligée du pays.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

[Français]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

QUESTION RELATIVE AU RETRAIT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DES PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné qu'il a laissé entendre, hier, que le gouvernement fédéral se retirerait, d'ici quelque années, des programmes à frais partagés et, en particulier, du programme «Medicare» pour les remettre aux provinces, je voudrais savoir si le premier ministre a l'intention d'adopter la même ligne de conduite en ce qui concerne tout le champ de la sécurité sociale? Le gouvernement actuel a-t-il l'intention de remettre aux provinces la compétence qui leur revient en matière de sécurité sociale?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, la position du gouvernement à ce sujet a été annoncée il y a deux ans. Il s'agit d'une politique dont l'application se poursuit. Dans la plupart des domaines touchant la sécurité sociale et régis par des programmes à frais partagés, nous avons déjà permis à la province de Québec de prendre l'équivalence fiscale et nous avons suggéré aux autres provinces d'adopter la même politique, de sorte que la province qui impose les taxes sera également appelée à dépenser et à administrer les sommes d'argent perçues.

Je répète que cela fait encore partie de la politique du gouvernement et que tout cela a fait l'objet de propositions, tant en 1966 qu'au cours de la conférence fédérale-provinciale

des ministres des Finances qui a lieu actuellement.

L'hon. M. Asselin: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Le très honorable premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quand son gouvernement remettra complètement le champ de la sécurité sociale à toutes les provinces? Est-ce que ce sera à l'occasion de la conférence fédérale-provinciale qui aura lieu ici au mois de décembre prochain? Y a-t-il déjà eu des consultations avec les représentants des provinces pour faire progresser cette ligne de conduite du gouvernement?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, quitte à répéter ma réponse précédente, je pourrais peut-être souligner l'emploi du mot «complètement» par l'honorable député.

Nous sommes d'avis que le domaine de la sécurité sociale relève complètement des provinces, mais il faudrait pouvoir définir ce qu'on entend par «sécurité sociale». Nous n'avons jamais pensé, par exemple, que le gouvernement fédéral n'avait pas pleine «juridiction» au sujet des subventions familiales. Alors, je ne sais pas ce que l'honorable député entend par l'expression «complètement». Quant à notre politique générale, je l'ai exprimée tout à l'heure.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre ne décelez-vous pas un tout petit peu de contradiction dans ses déclarations au sujet de la sécurité sociale?

D'une part, il dit que le gouvernement fédéral rendra éventuellement aux provinces leurs droits en matière de législation sociale. D'autre part, il dit que la nouvelle taxe de 2 p. 100 est une taxe de progrès social visant précisément à favoriser la législation sociale au Canada et il adopte l'attitude de ne pas verser aux provinces les sommes d'argent...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Caouette: ... qu'elles réclament.

Le très honorable premier ministre ne voit-il pas une contradiction dans cette attitude?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, il n'y a pas de contradiction, parce que dans tous ces domaines—je le rappelle au député—nous n'avons pas adopté de législation. Nous n'avons pas essayé de dire comment, par exemple, ces programmes conjoints devraient être administrés par les provinces; nous nous sommes contentés d'imposer des taxes et de leur en transférer le fruit. C'est ce que nous faisons effectivement de l'impôt de 2 p. 100. Nous indiquons simplement aux provinces que cette façon d'administrer les cho-